

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 2454/93 de la Commission, du 2 juillet 1993, fixant certaines dispositions d'application du règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil établissant le code des douanes communautaire

(«Journal officiel des Communautés européennes» n° L 253 du 11 octobre 1993.)

Article 168:

au lieu de: «Aux fins des articles 169 à 171 du présent chapitre»,
lire: «Aux fins des articles 169 à 172».

Article 308 paragraphe 2:

au lieu de: «soit par truchement au déclarant»,
lire: «soit par l'intermédiaire du déclarant».

Article 460 paragraphe 2:

au lieu de: «une association garantie»,
lire: «une association garante».

Article 556 paragraphe 2 point a):

au lieu de: «les bureaux de douane visés au point 12 du modèle d'autorisation»,
lire: «les bureaux de douane visés au point 11 du modèle d'autorisation».

Article 572 paragraphe 1:

au lieu de: «les codes 6201, 6202, 6301, 6302, 6303, 7004, 7005 et 7006 et pour autant que»,
lire: «les codes 6201, 6202, 6301, 6302, 6303, 7004, 7005 et 7006 pour autant que».

Article 644 paragraphe 1 deuxième tiret:

au lieu de: «A.F./R.-varer»,
lire: «A.F./T.-varer».

Article 781 paragraphe 3:

au lieu de: «779 paragraphe 2»,
lire: «778 paragraphe 2».

Article 829 premier alinéa:

au lieu de: «ou à l'article 651»,
lire: «ou à l'article 652».

Annexe 25:

— Liste I (république fédérale d'Allemagne), point IV (Asie):

au lieu de:

«Chypre	tous aéroports	86	82	86	79	80	83	83	86	86	81	84	79»
---------	----------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

lire:

«Chypre	tous aéroports	19	17	19	18	19	17	17	19	21	20	18	19»
---------	----------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

— Liste II (Benelux), point IV (Asie), dans la colonne 3, en regard de «Chypre»:

au lieu de: «17»,
lire: «77».

— Liste IV (Italie), point III (Amérique), dans la colonne 2, en regard de «États-Unis d'Amérique», entre Milwaukee et New York, insérer: «Minneapolis, Nashville».

— Liste V (Royaume-Uni, . . .), point II (Afrique), en regard de «Maroc», dans la colonne 5, face à «Fès, Rabat»:

au lieu de: «45»,
lire: «15».

— Liste XI (Finlande), point I (Europe), «Suisse» en regard de «Genève» dans les colonnes 3, 4, et 5:

au lieu de: «86, 86 et 88»,
lire: «6, 6 et 7».

Annexe 31

À la case 29 des exemplaires 6, 7 et 8:

au lieu de: «29 Bureau de sortie»,

lire: «29 Bureau d'entrée».

Annexe 37 titre I^{er} point B 2 d):

Au troisième alinéa:

au lieu de: «les énonciations visées aux cases 16, 34, 38 et 47 ne sont pas requises»,

lire: «les énonciations visées aux cases 16, 34 et 38 ne sont pas requises».

Après le troisième alinéa, insérer le quatrième (nouvel) alinéa suivant:

«Lorsqu'il s'agit de marchandises qui sont soit admissibles au bénéfice d'une franchise des droits à l'importation, soit affectées à un droit nul, les énonciations visées à la case n° 47 ne sont pas requises, à moins que les autorités douanières l'estiment nécessaire pour permettre l'application des dispositions régissant la mise en libre pratique des marchandises considérées.»

Annexe 40

au lieu de:

«PARTIE I

LISTE DES PRODUITS DESTINÉS AUX AÉRONEFS, AUX BATEAUX ET AUX PLATES-FORMES DE FORAGE AUXQUELS LES CONDITIONS D'ADMISSION AU BÉNÉFICE TARIFAIRE FAVORABLE EN RAISON DE LEUR DESTINATION PARTICULIÈRE SONT APPLICABLES»

lire:

«LISTE DES PRODUITS DESTINÉS AUX AÉRONEFS, AUX BATEAUX ET AUX PLATES-FORMES DE FORAGE AUXQUELS LES CONDITIONS D'ADMISSION AU BÉNÉFICE TARIFAIRE FAVORABLE EN RAISON DE LEUR DESTINATION PARTICULIÈRE SONT APPLICABLES

PARTIE I.»

Annexe 43:

Remplacer les formulaires T2M par les formulaires se trouvant à la fin du présent rectificatif.

Annexe 75 bis (INF 9):

À la case contenant le nom du formulaire (sur l'original et tous les exemplaires):

au lieu de: «TRAFIC TRIANGULAIRE»,

lire: «AUTORISATION UNIQUE».

Annexe 87, numéro d'ordre 6 deuxième colonne:

au lieu de: «Transformation visant à remédier aux effets des avaries subies»,

lire: «Transformation visant à remédier aux effets des dommages subis».

Annexe 106 (INF 2) — «Notes spéciales» au verso du formulaire:

au lieu de: «9. Désigner de façon»,

lire: «9. Indiquez les autres modalités prévues dans l'autorisation.»

Insérer une nouvelle note relative à la case 10, rédigée comme suit:

«10. Désigner de façon exacte les produits compensateurs selon leur appellation usuelle et commerciale ou selon leur dénomination tarifaire.»

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

1	1. Demandeur (nom et prénom ou raison sociale et adresse complète)	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> T2M N° A 000000 </div>	
	3. Déclaration du demandeur Je, soussigné, déclare que les produits et marchandises à indiquer dans les cases n° 4 et n° 6 ont le caractère communautaire. Date: (Signature)	2. Navire de pêche communautaire Nom: Numéro d'enregistrement: Port d'exploitation: Pavillon: A. Visa de l'autorité compétente pour l'enregistrement du navire de pêche (a) Autorité compétente: Cachet Date:	
ORIGINAL	4. Produits de la pêche maritime (Nom et nature)		5. Masse brute (kg) (¹)
	6. Marchandises obtenues à partir des produits visés ci-dessus (Nature)		7. Code NC
1	9. Déclaration du capitaine du navire de pêche communautaire Je, soussigné, (Nom et prénom), capitaine du navire indiqué dans la case n° 2, déclare que les produits désignés dans la case n° 4: — ont été pêchés par mon navire en dehors de la mer territoriale d'un pays ou territoire qui n'appartient pas au territoire douanier de la Communauté — et ont subi à bord de mon navire un traitement qui est relaté à la page du livre de bord et que les marchandises obtenues sont celles désignées dans la case n° 6. (²) Date: Signature:		
10. Déclaration en cas d'un premier transbordement à partir du navire de pêche communautaire Les produits et/ou marchandises désignés dans le présent document ont été transbordés sur le navire suivant: a) Nom: b) Immatriculation: c) Pavillon: d) Nom et prénom du capitaine: Le transbordement est relaté à la page du livre de bord du navire de pêche communautaire. Le transbordement est relaté à la page du livre de bord du navire réceptonnaire des produits et/ou marchandises. Date:			
..... (Signature du capitaine du navire de pêche communautaire)	 (Signature du capitaine du navire réceptonnaire)	
		B. Douane émettrice du carnet T2M Bureau de douane: Adresse: État membre: Cachet Date: Signature:	

(a) Si cette autorité coïncide avec le bureau de douane visé en case B, la case A est adéquatement remplie par l'apposition du cachet.

(¹) Valeur approchée.

(²) À biffer lorsqu'il n'y a pas eu de traitement à bord.

11. Déclaration en cas de traitement à bord du navire sur lequel les produits ont été transbordés ⁽³⁾

Les produits désignés dans la case n° 4 ont subi à bord du navire visé dans la case n° 10 un traitement qui est relaté à la page du livre de bord, et les marchandises obtenues par ce traitement sont désignées dans la case n° 6.

Date:

.....
(Signature du capitaine)

12. Déclaration en cas d'un second transbordement sans traitement ultérieur

Les produits et/ou marchandises désignés dans le présent document ont été transbordés sur le navire suivant:

a) Nom: b) Immatriculation:
c) Pavillon: d) Nom et prénom du capitaine:

Le transbordement est relaté à la page du livre de bord du navire duquel les produits et/ou marchandises ont été transbordés.

Le transbordement est relaté à la page du livre de bord du navire réceptionnaire des produits et/ou marchandises.

Date:

.....
(Signature du capitaine du navire duquel les produits et/ou marchandises ont été transbordés)

.....
(Signature du capitaine du navire réceptionnaire)

13. Attestation de l'autorité douanière du pays ou territoire qui n'appartient pas au territoire douanier de la Communauté

L'autorité douanière soussignée certifie que les produits et/ou marchandises désignés dans la case n° 4 et/ou n° 6 sont restés sous surveillance douanière pendant toute la durée de leur séjour et qu'ils n'ont pas subi d'autres manipulations que celles destinées à leur conservation.

Date d'arrivée des produits et/ou des marchandises:

Date de sortie des produits et/ou des marchandises:

Moyen de transport utilisé pour la réexpédition vers le territoire douanier de la Communauté:

Adresse complète du bureau de douane:

Pays ou territoire:

Cachet

Date:

.....
(Signature)

C. Visa de la douane d'introduction dans le territoire douanier de la Communauté des produits et/ou marchandises

Bureau de douane:

Cachet

État membre:

Date:

**Une copie du présent
formulaire doit être envoyée
au bureau de douane indiqué
en case B**

REMARQUES

⁽³⁾ Navire de pêche communautaire ou navire-usine communautaire.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

2	1. Demandeur (nom et prénom ou raison sociale et adresse complète)	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; display: inline-block;">T2M</div> <div style="float: right; font-weight: bold;">N° A 000000</div>	
	3. Déclaration du demandeur Je, soussigné, déclare que les produits et marchandises à indiquer dans les cases n° 4 et n° 6 ont le caractère communautaire. Date: (Signature)	2. Navire de pêche communautaire Nom: Numéro d'enregistrement: Port d'exploitation: Pavillon:	
COPIE	4. Produits de la pêche maritime (Nom et nature)	A. Visa de l'autorité compétente pour l'enregistrement du navire de pêche (a) Autorité compétente: Cachet Date:	
	5. Masse brute (kg) (1)	6. Marchandises obtenues à partir des produits visés ci-dessus (Nature)	
2	7. Code NC	8. Masse brute (kg)	
9. Déclaration du capitaine du navire de pêche communautaire Je, soussigné, (Nom et prénom), capitaine du navire indiqué dans la case n° 2, déclare que les produits désignés dans la case n° 4: — ont été pêchés par mon navire en dehors de la mer territoriale d'un pays ou territoire qui n'appartient pas au territoire douanier de la Communauté — et ont subi à bord de mon navire un traitement qui est relaté à la page du livre de bord et que les marchandises obtenues sont celles désignées dans la case n° 6. (?) Date: Signature:			
10. Déclaration en cas d'un premier transbordement à partir du navire de pêche communautaire Les produits et/ou marchandises désignés dans le présent document ont été transbordés sur le navire suivant: a) Nom: b) Immatriculation: c) Pavillon: d) Nom et prénom du capitaine: Le transbordement est relaté à la page du livre de bord du navire de pêche communautaire. Le transbordement est relaté à la page du livre de bord du navire réceptonnaire des produits et/ou marchandises. Date:			
..... (Signature du capitaine du navire de pêche communautaire)	 (Signature du capitaine du navire réceptonnaire)	
		B. Douane émettrice du carnet T2M Bureau de douane: Adresse: État membre: Cachet Date: Signature:	

(a) Si cette autorité coïncide avec le bureau de douane visé en case B, la case A est adéquatement remplie par l'apposition du cachet.
 (1) Valeur approchée.
 (2) À biffer lorsqu'il n'y a pas eu de traitement à bord.